

Extension du bâtiment principal de la Délégation Régionale Occitanie de l'IRD (34)



Maîtrise d'ouvrage :

IRD - Délégation Régionale Occitanie
911, avenue Agropolis - Montpellier 34394
Tél : 04 67 41 61 00



Maîtrise d'oeuvre :

Architecte mandataire



Tessier Portal architectes
1, rue Fontaine du Pila St Gély - Montpellier 34000
Tél : 04 67 72 52 37
Mail : contact@tessierportal.com / nathalie@tessierportal.com / treust@tessierportal.com

Architecte co-traitant



Architecture Environnement
1, rue Fontaine du Pila St Gély - Montpellier 34000
Tél : 04 67 34 04 37
Mail : archi.environnement@gmail.com / lounagorak.ae@gmail.com / regismeguinae@gmail.com

BET TCE



GROUPE OCD
Tél : 05 65 87 00 68
Mail : contact@groupeocd.com

BET QEB



PLUS DE VERT
Tél : 09 51 00 48 09
Mail : plusdevert@plusdevert.fr / laurent.faravel@plusdevert.fr

BET GD CUISINE



RUBIO
Tél : 06 11 51 21 89
Mail : restauconcepteur@rubiofrederic.fr

PAYSAGISTE



KANOPE
Tél : 06 15 14 17 29 / 06 11 27 71 01
Mail : agence@kanope.fr / ludovic@kanope.fr / pierre@kanope.fr

ACOUSTIQUE



ATELIER ROUCH
Tél : 04 67 56 65 80
Mail : contact@atelier-rouch.com

CCTP LOT 10 - REVETEMENT DE SOLS DURS

DCE

Date : 27.03.2026

Indice : B

Sommaire

1	ÉTENDUE DES TRAVAUX - REGLEMENTATIONS ET NORMES	3
1.1	ÉTENDUE DES TRAVAUX	3
1.1.1	Étendue des travaux	3
1.2	ETUDE DU DOSSIER ET REMISE DU PRIX	3
1.2.1	Prestations à la charge du présent lot	3
1.2.2	Plan de recollement	4
1.2.3	Responsabilité de l'entrepreneur	4
1.2.4	Clauses Communes et CCTP	4
1.2.5	Qualifications	4
1.3	REGLEMENTATIONS GENERALES	4
1.3.1	Réglementations générales	4
1.4	FOURNITURES ET MATERIAUX	5
1.4.1	Matériaux pour revêtements de sols et murs	5
1.4.2	Mortiers et coulis	5
1.4.3	Colles et mortiers-colles	5
2	SPECIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	5
2.1	SUPPORTS	5
2.1.1	Réception des supports	5
2.1.2	Supports non conformes	5
2.2	REGLES D'EXECUTION DES CHAPES POUR CARRELAGES COLLES	6
2.2.1	Chapes rapportées	6
2.3	REGLES DE MISE EN ŒUVRE DES CARRELAGES COLLES	6
2.3.1	Revêtements de sol en carrelage collé	6
2.3.2	Revêtements muraux en carrelage collé	6
2.4	REGLES DE MISE EN ŒUVRE DES CARRELAGES SCELLES	6
2.4.1	Revêtements de sol en carrelage scellé	6
2.5	EXECUTION DES JOINTS DE CARRELAGES	6
2.5.1	Largeur des joints entre carreaux	7
2.5.2	Jointoiements	7
2.6	ETAT DE LIVRAISON DES REVETEMENTS CARRELAGE FINIS	7
2.6.1	Tolérances sur le revêtement carrelage fini	7
2.6.2	Aspect final des revêtements carrelage	7
2.7	NETTOYAGE ET PROTECTION DES REVETEMENTS FINIS	8
2.7.1	Nettoyage et protection des revêtements finis	8
3	DESCRIPTIF DES OUVRAGES	8
3.1	PREAMBULE	8
3.1.1	Etude Techniques et Plans d'Exécution	8
3.1.2	Conformité RE 2020	8
3.1.3	Métrés	8
3.1.4	Compte prorata	8
3.1.5	Dossier d'Ouvrages Exécutés	9
3.2	CHAPE	9
3.2.1	Barrière anti-humidité de sol	9
3.2.2	Chape liquide adhérente	9
3.2.3	Chape fluide ciment isophonique	9
3.3	ETANCHEITE	10

Sommaire

3.3.1 SOUS CARRELAGE	10
3.3.1 1 Etanchéité sous carrelage	10
3.3.1 2 Étanchéité des relevés	10
3.3.1 3 Scellement de siphon (fourni par lot 19)	10
3.3.1 4 Siphon de sol	10
3.4 REVETEMENTS DE SOLS EN GRES-CERAME EN POSE COLLEE	11
3.4 1 Résilient acoustique sous carrelage collé	11
3.4 2 Carrelage - 15x15 - U4P4s - PC27	11
3.4 3 Plinthes à gorges - 15x10	11
3.4 4 Carrelage - 15x15 - U4P3 - PC10	11
3.4 5 Carrelage - 45x45 - U4P3	12
3.4 6 Plinthes 45x10cm	12
3.5 REVETEMENTS MURAUX	12
3.5 1 Protections derrière faïences	12
3.5 2 Revêtements muraux - format 15x15cm	12
3.5 3 Revêtements muraux - format 5x15xm	13
3.6 OUVRAGES ACCESSOIRES DIVERS	13
3.6 1 Socles pour attentes et canalisations	13

1 ÉTENDUE DES TRAVAUX - REGLEMENTATIONS ET NORMES

1.1 ETENDUE DES TRAVAUX

1.1 1 Étendue des travaux

Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont essentiellement les suivants :

- isolant thermique sous chape,
- isolant phonique sous chape,
- chape adhérente support de sols collé
- sols en grès-cérame collé et plinthes assorties
- faïence murale collée,
- accessoires et ouvrages divers

1.2 ETUDE DU DOSSIER ET REMISE DU PRIX

1.2 1 Prestations à la charge du présent lot

Les prestations à la charge de la présente entreprise dans le cadre de son marché comprennent implicitement :

- l'amenée, la mise en place, la maintenance et le repli en fin de travaux des installations de chantier ;
- la fourniture, transport et mise en oeuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de son marché ;
- tous agrès ou dispositifs mécaniques nécessaires à l'exécution des travaux ;
- la réception de l'état des supports en présence du maître d'oeuvre et de l'entrepreneur ayant réalisé les supports ;
- le balayage des supports et l'enlèvement des déchets ;
- la fourniture et l'application de l'enduit de lissage ;
- les calepinages.
- le balayage et/ou le nettoyage des ouvrages pour la livraison et la réception, pour faire disparaître les taches de colle ou autres ;
- les entailles, découpes, etc., pour tuyaux et autres ;
- le nettoyage et les prestations de premier entretien avant la mise en service ;
- la protection des ouvrages jusqu'à la réception ;
- l'établissement des plans d'exécution dans le cas où ils sont à la charge de l'entrepreneur selon le CCAP ;
- la protection des ouvrages des autres corps d'état pouvant être détériorés ou salis par les travaux du présent lot ;
- la main-d'oeuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc., de ses ouvrages en fin de travaux et après réception ;
- la mise à jour ou l'établissement de tous les plans « comme construit » pour être remis au maître d'ouvrage à la réception des travaux ;
- la quote-part de l'entreprise dans les frais généraux du chantier et le compte prorata, le cas échéant ;
- et tous les autres frais et prestations même non énumérés ci-dessus, mais nécessaires à la réalisation parfaite et complète des travaux ;
- les nettoyages du chantier en cours et en fin de travaux ;
- le ramassage et la sortie des déchets et emballages ;
- le tri sélectif des emballages et déchets et enlèvement hors du chantier, dans le respect de la législation en vigueur.

Dans le cadre contractuel de son marché, l'entrepreneur sera soumis à une obligation de résultat, c'est-à-dire :

- il devra livrer au maître d'ouvrage l'ensemble des installations en complet et parfait état de

...Suite de "1.2 1 Prestations à la charge du présent lot..."

fonctionnement en conformité avec la réglementation et les prescriptions du présent document, et il devra toutes les fournitures et prestations nécessaires quelles qu'elles soient pour obtenir ce résultat.

1.2 2 Plan de recollement

A la fin des travaux, pendant la période de réception, le titulaire du présent lot est tenu de fournir au maître d'oeuvre un Dossier d'Ouvrages Exécutés qui comprendra obligatoirement :

- Tous les plans de récolement des ouvrages du présent lot établis à l'échelle 1/50° et à l'échelle 1/20° pour les détails.
- Toutes les fiches techniques des matériaux, matériels et composants installés avec les références des fournisseurs locaux,
- Toutes les notices d'utilisation et de maintenance des équipements.

Le DOE sera remis au maître d'oeuvre dans les conditions prévues au CCAP et comprendra un sommaire précis et complet des pièces et documents le constituant, (présentation sous forme de dossiers constitués parfaitement identifiables)

L'établissement des plans de récolement n'est pas rémunéré par un prix spécial. Celui-ci est implicitement compris dans les prix du marché. La non remise de ce dossier constituera une réserve sur le PV de réception.

1.2 3 Responsabilité de l'entrepreneur

Il appartient à chaque entrepreneur soumissionnaire de :

- vérifier les descriptifs et les quantitatifs, tant en ce qui concerne les prestations que les quantités demandées suivant les plans de consultation.
- faire part le cas échéant de ses observations au Maître d'œuvre ou au Bureau d'Études, avant remise de son offre.

L'entrepreneur ne pourra prétendre à aucun recours ou aucune réclamation en cas d'erreur sur le quantitatif après signature des marches.

Les travaux étant réglés au forfait, l'entrepreneur s'engage par la passation du marché travaux à exécuter tous les travaux ou fournitures, principaux et accessoires, même non détaillés ci-après pouvant être considérés comme indispensables à la réalisation des ouvrages suivant leur destination, dans les règles de l'art et dans le respect des normes ou D.T.U.

1.2 4 Clauses Communes et CCTP

L'entrepreneur du présent lot est réputé avoir pris pleine connaissance de l'ensemble des lots ainsi que des Clauses Communes constituant le présent CCTP avant l'élaboration de son devis d'appel d'offre.

1.2 5 Qualifications

Les entrepreneurs posséderont les qualifications correspondant aux travaux de leur lot.

1.3 REGLEMENTATIONS GENERALES

1.3 1 Réglementations générales

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux documents réglementaires et normatifs cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché, ils ne sont donc pas rappelés dans le CCTP.

Lorsque des références figurent, elles sont destinées à attirer l'attention de l'entrepreneur :

- sur un document de parution récente qui aurait pu échapper à sa sagacité,
- sur un détail technique particulier, pour lequel le prescripteur n'a pas voulu recopier intégralement un texte figurant dans des documents réputés connus de l'entreprise.

1.4 FOURNITURES ET MATERIAUX

1.4 1 Matériaux pour revêtements de sols et muraux

Les carreaux et dalles pour sols et murs devront répondre aux différentes normes, énumérées dans l'annexe 3 de la norme NF P 61-202 et DTU 52.1

Ils seront toujours de 1er choix dans l'espèce indiquée.

Les carreaux et dalles soumis à la classification UPEC devront comporter la marque NF

Classement UPEC :

- local poubelle : U4 P4 E3 C2
- hall d'entrée et circulations U4 P3 E2 C1
- logements : séjours, cuisine, chambre et divers U2S P3 E2 C2
- SdB et SdE U2S P2 E2 C1

1.4 2 Mortiers et coulis

Sauf spécifications contraires ci-après ou dans les prescriptions des fabricants, les mortiers et coulis employés seront les suivants :

Mortiers de pose des carrelages scellés conformes à la norme NF P 72-203.

Coulis et mortiers pour joints :

- conformes à la norme NF P 72-203,
- en ciment blanc,
- en mortier ou produit spécial pour joints.

1.4 3 Colles et mortiers-colles

Les colles et mortiers-colles seront obligatoirement, pour chaque type de revêtement, celui ou l'un de ceux préconisés par le fournisseur du revêtement considéré.

2 SPECIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

2.1 SUPPORTS

2.1 1 Réception des supports

L'entrepreneur du présent lot devra procéder à la réception des supports devant recevoir les revêtements de sol.

Pour cette réception, l'entrepreneur du présent lot vérifiera que les supports répondent bien aux exigences des DTU, règles professionnelles et autres.

Les tolérances devant être respectées seront celles définies en Annexe 1 du Cahier des clauses techniques, des DTU 53.1 et 53.2 pour les supports devant recevoir un revêtement de sol en carrelage collé.

Cette réception sera faite en présence du maître d'oeuvre, de l'entrepreneur ayant réalisé les supports et de l'entrepreneur du présent lot.

2.1 2 Supports non conformes

En cas de supports ou parties de supports non conformes, l'entrepreneur du présent lot fera par écrit au maître d'oeuvre ses réserves et observations avec justifications à l'appui.

Il appartiendra alors au maître d'oeuvre de prendre toutes décisions en vue de l'obtention des supports conformes.

Le maître d'oeuvre pourra être amené à prescrire des travaux complémentaires nécessaires.

Selon leur nature, ces travaux complémentaires seront réalisés, soit par le lot ayant exécuté les supports, soit par le présent lot, mais les frais en seront toujours supportés par l'entrepreneur ayant exécuté les supports.

2.2 REGLES D'EXECUTION DES CHAPES POUR CARRELAGES COLLES

2.2 1 Chapes rapportées

Les chapes ne pourront être exécutées que sur des supports rugueux et parfaitement propres, débarrassés de tout ce qui pourrait nuire à une bonne adhérence.

L'obtention de cet état de support est à la charge du présent lot.

L'exécution des chapes rapportées sera conforme aux prescriptions de l'art. 3.4 du DTU 26.2.

L'état de surface et la planéité des chapes pour revêtements carrelages collés devront répondre aux conditions du DTU 26.2 - chapitre 4.

2.3 REGLES DE MISE EN ŒUVRE DES CARRELAGES COLLES

Pour tous les carrelages faisant l'objet d'un Avis Technique, la mise en oeuvre devra être réalisée conformément aux prescriptions de cet Avis Technique.

2.3 1 Revêtements de sol en carrelage collé

Exécution d'un enduit de lissage de type P1, P2 ou P3 en fonction du classement UPEC du local.

Pose du carrelage par collage à la colle ou au mortier-colle. Le choix du type de colle ou de mortier-colle incombera à l'entrepreneur, dans les conditions précisées ci-avant au chapitre " Nature et qualité des matériaux ".

Les carrelages de sol seront collés en plein sur le support, à simple ou à double encollage, selon le cas. La quantité d'adhésif employée sera telle qu'elle assure une adhérence parfaite du revêtement, sans toutefois que, par suite de surabondance d'adhésif, celui-ci ne reflue pas par les joints. En tout état de cause, la mise en oeuvre du revêtement de sol devra être réalisée conformément aux prescriptions de mise en oeuvre de l'Avis Technique ou à défaut suivant celles du fabricant.

Dans certains cas, en fonction de la nature du support, il sera appliqué un primaire avant collage du revêtement carrelage.

2.3 2 Revêtements muraux en carrelage collé

Exécution d'un enduit de ragréage ou d'un enduit de peinture selon l'état du support pour obtenir une surface apte à recevoir le revêtement collé.

Pose du carrelage par collage à la colle ou au ciment-colle. Le choix du type de colle ou de mortier-colle et prescriptions de mise en oeuvre, comme spécifiés ci-dessus pour les carrelages de sol.

Sur supports bruts, l'entrepreneur pourra réaliser un enduit au mortier et procéder à une pose collée sur cet enduit.

2.4 REGLES DE MISE EN ŒUVRE DES CARRELAGES SCELLES

2.4 1 Revêtements de sol en carrelage scellé

Les carrelages seront posés sur un lit de mortier d'une épaisseur minimale de 20 mm.

Les carreaux seront scellés par ce mortier de pose.

Les carrelages de sol scellés devront être mis en oeuvre d'une manière conforme aux prescriptions du DTU 52.1, chapitres 4 - 5 - 6 et 7.

Selon le cas, la pose se fera " en adhérence " ou " désolidarisée " :

- pose en adhérence : le support peut être constitué d'un dallage, d'une dalle en béton armé ou d'un plancher à poutrelles et entrevous rejointoyé transversalement. Il ne doit pas être récent (plus d'un mois pour le dallage, plus de six mois pour le plancher en béton armé) ;

- pose désolidarisée : La couche de désolidarisation est constituée soit d'une feuille de polyéthylène de 150 microns, soit d'un feutre de type 36S, soit d'un lit de sable de 1cm.

2.5 EXECUTION DES JOINTS DE CARRELAGES

La pose à joints nuls est interdite pour sols et revêtements muraux.

2.5 1 Largeur des joints entre carreaux

Les largeurs de joints se désignent comme suit :

- joints réduits : inférieurs à 2 mm ;
- joints larges : de 2 à 10 mm ;
- joints très larges pour plus de 10 mm.

Outre l'aspect décoratif, les largeurs de joint ont une influence sur la bonne tenue du carrelage à l'égard des variations dimensionnelles : des joints larges retardent la fissuration et l'éclatement quand il y a gonflement des carreaux sous les effets hygrothermiques :

- c'est ainsi que les terres cuites et les grès étirés se posent à joints de 6 à 15 mm ;
- pour les autres grès-cérames posés en intérieur, on choisit des joints de 2 à 3 mm pour des carreaux de 5 × 5 cm et de 10 × 10 cm ; des joints de 3 à 5 mm pour des carreaux de 10 × 20 cm et de 20 × 20 cm ; des joints de 5 à 10 mm ou plus pour des dimensions de 30 × 30 cm et plus.

2.5 2 Jointoiements

Pour les carrelages soumis à des sollicitations courantes, les joints pourront être traités selon leur largeur avec un coulis, une barbotine ou un mortier de sablon.

Composition et dosage selon prescriptions du DTU 52.1 - art. 5.6.

Ils pourront également être réalisés à l'aide de produits " tout prêts " spécifiques pour cet usage, Teinte aux choix à proposer par l'entrepreneur à l'approbation du maître d'oeuvre.

Dans tous les cas, les largeurs de joints et la nature des joints devront être définies avant tout début de travaux par l'entrepreneur qui fera des propositions à l'approbation du maître d'oeuvre.

2.6 ETAT DE LIVRAISON DES REVETEMENTS CARRELAGE FINIS

2.6 1 Tolérances sur le revêtement carrelage fini

Les tolérances admissibles sur les revêtements finis, concernant :

- planéité ;
- horizontalité ou verticalité ;
- niveau ;
- alignement des joints,

sont précisées aux différents documents contractuels, à savoir :

- revêtements de sol scellés : DTU 52.1 - art. 6.8 ;
- revêtements muraux scellés : DTU 55 - art. 3.213 et 3.222 ;
- revêtements de sol collés : Cahiers du CSTB no 2478 - art. 5.1 - 5.2 et 5.3 ;
- revêtements muraux collés : Cahiers du CSTB no 2234 et 2235.

Dans le cas où les tolérances admissibles sur un revêtement fini seraient dépassées, le maître d'oeuvre sera en droit d'exiger la démolition et la réfection du revêtement en matériaux neufs, aux frais de l'entrepreneur.

2.6 2 Aspect final des revêtements carrelage

Les revêtements finis devront présenter un aspect net et parfaitement fini, sans aucune tache ni salissure, de couleur et de ton uniformes et réguliers.

Tous les revêtements accusant des défauts tels que tolérances supérieures aux tolérances admises, joints ouverts, coupes et ajustages mal réalisés, etc. seront refusés, déposés et refaits par l'entrepreneur à ses frais.

En tout état de cause, l'aspect fini des revêtements carrelage devra strictement répondre aux prescriptions des DTU à ce sujet :

- revêtements de sol scellés : DTU 52.1 - art. 6.7.2 ;
- revêtements muraux scellés : DTU 55 - art. 3.213.

Les revêtements collés devront répondre aux mêmes prescriptions.

2.7 NETTOYAGE ET PROTECTION DES REVETEMENTS FINIS

2.7 1 Nettoyage et protection des revêtements finis

Immédiatement après pose, les revêtements seront soigneusement nettoyés à l'aide de produits adéquats par le présent lot, et ce dernier devra en assurer la protection jusqu'à la réception.

Dans certains cas, en fonction des conditions particulières du chantier et de la nature du revêtement de sol, le présent lot pourra se trouver amené à assurer une protection absolument efficace par tout moyen de son choix.

3 DESCRIPTIF DES OUVRAGES

3.1 PREAMBULE

3.1 1 Etude Techniques et Plans d'Exécution

L'entreprise titulaire du présent lot aura à sa charge l'élaboration des études et plans EXE nécessaires à la réalisation des ouvrages de son lot.

Elle devra dans le cadre de son marché la fourniture, avant démarrage général des travaux, des pièces suivantes :

- Ensemble des fiches technique des produits proposés pour validation.
- Ensemble des plans et détails nécessaires à l'exécution des travaux de son lot,
- Ensemble des plans de réservations nécessaires à l'exécution des travaux de son lot
- Dimensionnement des éléments constitutifs,
- Implantation et dimensionnement des réservations dues par un autre corps d'état.

3.1 2 Conformité RE 2020

L'entrepreneur du présent lot devra fournir, avant la réception des travaux, au Maître d'Oeuvre, un dossier complet pour la conformité à la RE 2020. Ce dossier comportera les éléments suivants :

- attestation de mise en oeuvre pour le dit chantier des différents matériaux et produits
- les fiches techniques des différents matériaux et produits mis en oeuvre
- les certificats ACERMI en cours de validité du ou des produits isolants mis en oeuvre ainsi que leurs quantités et leurs localisations.
- les fiche FDES (Fiche de Données Environnementales et Sanitaires) des différents matériaux et produits mis en oeuvre

3.1 3 Métrés

Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) est joint au dossier d'appel d'offre et correspond en tout point au présent CCTP.

Sans que ce ne soit rappelé sur le CDPGF, les quantités portées sur ce document sont données à titre indicatif et doivent de fait être vérifiées et confirmées par l'entreprise.

En cas de désaccord, l'entrepreneur reste libre de modifier les quantités et peut également compléter son offre en rajoutant à la fin du document les éléments qu'il juge nécessaire et indispensable à la parfaite réalisation de ces travaux.

3.1 4 Compte prorata

Le compte PRORATA sera géré par l'entreprise titulaire du lot GROS OEUVRE. Les modalités sont précisées dans un article spécifique du lot N°00 CLAUSES COMMUNES

Dans tout les cas chaque entrepreneur devra laisser le chantier propre et libre de tous déchets pendant et après l'exécution des travaux dont il est chargé,

Chaque entrepreneur aura la charge de l'évacuation de ses propres gravois et déblais jusqu'aux lieux de stockage temporaire sur le chantier fixés par le maître d'oeuvre sur proposition de l'entrepreneur principal,

Chaque entrepreneur aura la charge du nettoyage, de la réparation et de la remise en état des installations

...Suite de "3.1 4 Compte prorata..."

qu'il a salies ou détériorées, ainsi que l'enlèvement de ses gravois stockés et de leur transport aux décharges publiques,

Chaque entrepreneur devra prendre ses dispositions pour protéger ses matériaux et matériels de tous vols ou dégradations.

Chaque entrepreneur devra toutes installations et équipements demandés par le coordonnateur SPS (confer PGC)

3.1 5 Dossier d'Ouvrages Exécutés

L'Entrepreneur du présent lot devra, pour la réception des travaux, fournir au Maître d'Oeuvre l'ensemble des plans, carnets de détails, fiche technique, etc. nécessaires au récolement des ouvrages.

La non remise de ce dossier constituera une réserve sur le PV de réception.

3.2 CHAPE

3.2 1 Barrière anti-humidité de sol

Fourniture et mise en oeuvre d'une barrière anti-humidité comprenant :

- la préparation du support par rabotage, ponçage, grenaillage ou sablage, et le dépoussiérage par aspiration soignée,

- la mise en oeuvre au rouleau, d'une résine époxy mélangée à un durcisseur type WEBER.PRIM EPOXY RAPID ou équivalent, en deux couches croisées,

- l'application au rouleau d'un primaire d'adhérence sablé type WEBER.PRIM UNIVERSEL ou équivalent

Les dosages seront conformes aux préconisations du fabricant en fonction du taux d'humidité constaté

Localisation :

Concerne, suivant carnet de plan architecte:

- l'ensemble des sols (dallage sur terre-plein) de la zone cuisine et de la zone laverie au RdC de l'extension.

- l'ensemble des sols (dallage sur terre-plein) des sanitaires au RdC de l'extension.

- l'ensemble des sols (dallage sur terre-plein) de la zone réaménagée.

3.2 2 Chape liquide adhérente

Fourniture et mise en oeuvre d'une chape adhérente de 30mm d'épaisseur minimum, parfaitement dressée et lissée, réalisée à l'aide d'un produit type SIKASCREED CHAPE-50 des Ets SIKA ou techniquement équivalent , à réaliser dans réservation du lot GROS-OEUVRE.

Chape adhérente support d'étanchéité sous carrelage pour locaux classés U4P4s, mise en oeuvre sur support sain, sec et propre conforme au DTU 26.2.

Compris toute sujétions pour forme de pente minimale surfacique > 1% et pour réalisation des formes de pente en pointe de diamant et raccordement autour des siphons de sol

Mise en oeuvre suivant normes en vigueur et prescriptions du fabricant.

Localisation :

Concerne, suivant carnet de plan architecte, l'ensemble des sols de la zone cuisine et de la zone laverie au RdC de l'extension.

3.2 3 Chape fluide ciment isophonique

Fourniture et mise en oeuvre, sur dalle brute de règle du GO, d'une chape fluide à base de ciment.

Chape autonivellante de 80mm d'épaisseur de type WEBER.FLOOR des Ets WEBER ou techniquement équivalente mise en oeuvre sur un isolant phonique de type ASSOUR CHAPE+ des Ets SIPLASTou équivalent.

isolant phonique en lès avec recouvrement adhésif intégré, classement : SC1 a2 A, Delta LW = 19 dB (PV CEBTP BPI3.4.366), Delta RW = +5 dB (PV CEBTP BPI3.4.366)

Mise en oeuvre suivant les prescriptions du fabricant avec relevé périphérique sur la hauteur de la chape y

...Suite de "3.2.3 Chape fluide ciment isophonique..."

compris contre les huisseries de portes

Chape prête à recevoir un revêtement de sol souple ou un carrelage en pose collée

Localisation :

Concerne, suivant carnet de plan architecte, les sols des sanitaires en RdC de l'extension ainsi que l'ensemble des sols (dallage sur terre-plein) de la zone réaménagée.

3.3 ETANCHEITE

3.3.1 SOUS CARRELAGE

3.3.1.1 Etanchéité sous carrelage

Fourniture et mise en oeuvre d'une étanchéité liquide permettant la réalisation d'un revêtement étanche sous carrelage.

Réalisation sur chape ciment adhérente prévue ci-dessus (pente de 1% mini en cas de siphon)

Pour sol intérieur, avec ou sans siphon confer plans.

Destination des locaux : Cuisines collectives (P4sE3)

Étanchéité de type SIKALASTIK 155 PI des Ets SIKA ou techniquement équivalent comprenant :

- le traitement des points singuliers à l'aide de la bande de renfort type SIKARMATURE ou d'une armature SIKATOILE 75.

- l'application d'une couche de base et d'une couche de finition

- l'ensemble conformément aux prescriptions du fabricant

Compris toute sujétion de préparation du ou des supports béton après réception de ces derniers.

Produit titulaire d'un avis technique en cours de validité

Localisation :

Concerne, suivant carnet de plan architecte, l'ensemble des sols de la zone cuisine et de la zone laverie au RdC de l'extension.

3.3.1.2 Étanchéité des relevés

Traitement des relevés périphériques conformément aux prescriptions du fabricant avec voile de renfort

Localisation :

Concerne, suivant carnet de plan architecte, l'ensemble des sols de la zone cuisine et de la zone laverie au RdC de l'extension.

3.3.1.3 Scellement de siphon (fourni par lot 19)

L'entrepreneur devra la mise en place et le scellement des caniveaux ou siphon de sol fournis par le lot EQUIPEMENT CUISINE

Implantation et pose selon altimétrie carrelage

Raccordement sur réseaux en attente

Scellement suivant prescriptions du fabricant dans réservation GO

Localisation :

Concerne, suivant carnet de plan architecte et plans EXE du lot 19, la zone cuisine et de la zone laverie au RdC de l'extension.

3.3.1.4 Siphon de sol

Fourniture et pose d'une bonde de sol carré en inox avec siphon anti-odeur.

Bonde pour sol carrelage avec membrane d'étanchéité et bride de réglage pour compensation de l'épaisseur du revêtement.

Pose, raccordement et scellement suivant prescriptions du fabricant dans réservation GO sur attente du même lot

...Suite de "3.3.1 4 Siphon de sol..."

Bonde carré avec grille ronde vissée

Dimension : 20x20cm

Localisation :

Concerne, suivant carnet de plan architecte et plans EXE du lot 19, les siphons de sol des douches de vestiaires de la zone cuisine au RdC de l'extension.

3.4 REVETEMENTS DE SOLS EN GRES-CERAME EN POSE COLLEE

3.4 1 Résilient acoustique sous carrelage collé

Fourniture et mise en oeuvre d'un système de sous-couche acoustique de type WEBERSYS ACOUSTIC des Ets WEBER ou techniquement équivalent.

Système composé d'une sous-couche aiguilleté polyester en lès et d'un ragréage fibré autolissant Pour locaux classés P3.

Epaisseur : 11mm

Performance acoustique : 20dB

Localisation :

Concerne, suivant plans, l'ensemble des sols des sanitaires R+1, R+2 de l'extension.

3.4 2 Carrelage - 15x15 - U4P4s - PC27

Fourniture et pose de revêtement de sol en carreaux grès-cérame.

Pose collée sur étanchéité et chape adhérente décrite ci-dessus

Carrelage des Ets PAVIGRES collection GRESPOR ou techniquement et esthétiquement équivalent (choix suivant Architecte)

Coulage des joints de type époxy.

Caractéristiques techniques :

- Usage : trafic élevé
- Format carreaux : 15x15cm épaisseur 8.5mm
- Classement UPEC : U4 P4s E3 C2
- Glissance : PC27 (R12) minimum selon NPF 05-011
- Aspect de surface : Structuré

Localisation :

Concerne, suivant plans, l'ensemble des sols de la zone cuisine et la laverie au RdC de l'extension.

3.4 3 Plinthes à gorges - 15x10

Fourniture et pose de plinthes à gorges assorties en carrelage grès cérame de 15x10cm, à bord vif, compris toutes pièces d'angles, le cas échéant.

Pose collée au mortier colle ou colle et coulage des joints type époxy. Le joint entre le sol et la plinthe sera quant à lui en silicone.

Localisation :

Concerne, suivant plans, la périphérie sur parois béton et plâtre de l'ensemble des sols de la zone cuisine ainsi que de la laverie au RdC de l'extension.

3.4 4 Carrelage - 15x15 - U4P3 - PC10

Fourniture et pose de revêtement de sol en carreaux grès-cérame.

Pose collée sur résilient phonique décrit ci-dessus

Coulage des joints au coulis de ciment.

Carrelage des Ets PAVIGRES collection ou techniquement et esthétiquement équivalent (choix suivant Architecte)

Caractéristiques techniques :

...Suite de "3.4 4 Carrelage - 15x15 - U4P3 - PC10..."

- Usage : trafic moyen/élevé
- Format carreaux : 15x15cm épaisseur 9.5mm rectifié
- Classement UPEC : U4 P3 E3 C2
- Glissance : PC10 mini selon NPF 05-011
- Aspect de surface : mat

Localisation :

Concerne, suivant carnet de plans architecte, les sols des sanitaires tout niveau de l'extension ainsi que ceux de la zone réaménagée en RdC et ceux de la surélévation.

3.4 5 Carrelage - 45x45 - U4P3

Fourniture et pose de revêtement de sol en carreaux grès-cérame.

Pose collée sur chape fluide ciment décrite ci-avant

Coulage des joints au coulis de ciment.

Carrelage des Ets PAVIGRES collection ou techniquement et esthétiquement équivalent (choix suivant Architecte)

Caractéristiques techniques :

- Usage : trafic élevé
- Format carreaux : 45x45cm épaisseur 9.5mm rectifié
- Classement UPEC : U4 P3 E3 C2
- Glissance : PC6 mini selon NPF 05-011
- Aspect de surface : dito carrelage existant

Localisation :

Concerne, suivant carnet de plan architecte, les sols de la nouvelle entrée en RdC de la zone réaménagée.

3.4 6 Plinthes 45x10cm

Fourniture et pose de plinthes assorties en carrelage grès cérame de 45x10cm, à bord vif, compris toutes pièces d'angles, le cas échéant.

Pose collée au mortier colle ou colle et coulage des joints au coulis de ciment. Le joint entre le sol et la plinthe sera quant à lui en silicone.

Localisation :

Concerne, suivant carnet de plan architecte, les sols de la nouvelle entrée en RdC de la zone réaménagée.

3.5 REVETEMENTS MURAUX

3.5 1 Protections derrière faïences

Fourniture et application avant pose de la faïence, d'une couche de Knauf Etanche ou équivalent sur la surface à faïencer + 10cm en périphérie.

Localisation :

Suivant plans de repérage Architecte.

3.5 2 Revêtements muraux - format 15x15cm

Fourniture et pose de carreaux de faïence dimension 15x15cm des Ets. PAVIGRES ou techniquement et esthétiquement équivalent, posée par collage à la colle ou au mortier-colle après ragréage du support.

Compris frise ou carreaux de couleur différente selon calepinage de l'architecte.

A prévoir dans l'offre: 6 teinte au choix du Maître d'Oeuvre dans la gamme du fabricant.

Compris coulage des joints serrés teinte en harmonie avec la faïence et toutes sujétions de finitions des rives libres par profil aluminium 1/4 de rond des Ets SHULTER ou esthétiquement équivalent

Départ du premier rang sur carreau de sol prévu ci-avant avec interposition d'un premier joint périphérique en silicone

...Suite de "3.5 2 Revêtements muraux - format 15x15cm..."

Finition, après réalisation des joints muraux coulés, d'un second joint silicone entre le sol et le premier rang. Ce joint, visible, sera de teinte harmonisée et parfaitement réalisé.

Localisation :

Concerne, suivant carnet de plans Architecte:

- l'ensemble des sanitaires tout niveau de l'extension ainsi que ceux de la zone réaménagée en RdC et ceux de la surélévation.

- les zones détente et café sur les niveaux R+1 et R+2 de l'extension et de la sur-élévation sur l'emprise de la kitchenette sur 60cm de hauteur

- les parois en plaque de plâtre sur l'emprise des douches de deux vestiaires situés dans la zone réaménagée en RdC

3.5 3 Revêtements muraux - format 5x15xm

Fourniture et pose de carreaux dimension 5x15cm effet "zellige" des Ets. PAVIGRES ou techniquement et esthétiquement équivalent.

Carreaux en pose droite, verticale au choix de l'architecte par collage à la colle ou au mortier-colle après ragréage du support.

Compris frise ou carreaux de couleur différente selon calepinage de l'architecte.

A prévoir dans l'offre: 6 teinte au choix du Maître d'Oeuvre dans la gamme du fabricant.

Compris coulage des joints serrés teinte en harmonie avec la faïence et toutes sujétions de finitions des rives libres par profil aluminium 1/4 de rond des Ets SHULTER ou esthétiquement équivalent

Départ du premier rang sur carreau de sol prévu ci-avant avec interposition d'un premier joint périphérique en silicone

Finition, après réalisation des joints muraux coulés, d'un second joint silicone entre le sol et le premier rang. Ce joint, visible, sera de teinte harmonisée et parfaitement réalisé.

Localisation :

Concerne, suivant carnet de plans Architecte, l'emprise des laves-mains situés dans le sas d'entrée du restaurant au RdC de l'extension.

3.6 OUVRAGES ACCESSOIRES DIVERS

3.6 1 Socles pour attentes et canalisations

L'entrepreneur devra la réalisation de socle en mortier de ciment hydrofuge, autour des canalisations EC et EF et des attentes PVC.

Socle de 10cm de hauteur, avec face supérieure soigneusement lissée et pentée et revêtue de deux couches de peinture époxy favorisant l'écoulement des eaux de lavage.

Habillage des tranches visible avec plinthes prévu ci-avant

Localisation :

Concerne, suivant plans, l'ensemble de la zone cuisine au RdC de l'extension.